

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2283

7 décembre 2006

SOMMAIRE

Adsoft Europe S.A., Strassen	109579	HBI Holding, S.à r.l., Luxembourg	109570
Afriport S.A., Luxembourg	109581	HBI Holding, S.à r.l., Luxembourg	109575
Alfa Financial Control Services, S.à r.l. - Soparfi, Luxembourg	109555	HBI Viersen, S.à r.l., Luxembourg	109551
Altec Lansing Europe, S.à r.l., Luxembourg	109559	HBI Viersen, S.à r.l., Luxembourg	109554
Amarilis Luxembourg S.A., Luxembourg	109569	HRD Luxembourg I A, S.à r.l., Luxembourg	109538
Amber Holding S.A., Luxembourg	109555	HRD Luxembourg II A, S.à r.l., Luxembourg	109570
Applus Automotive Technology Luxembourg, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	109551	HRD Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	109576
Assets Online S.A., Mondorf-les-Bains	109559	International Development and Communication Company S.A.H., Luxembourg	109570
Barletta S.A., Luxembourg	109544	Isomalux, G.m.b.H., Weiswampach	109547
Base Management S.A., Luxembourg	109551	Klingenberg S.A., Luxembourg	109539
Box S.A.H., Luxembourg	109555	Latvian Holding S.A., Luxembourg	109539
Buttik Cado, S.à r.l., Dudelange	109544	Lumina Financing 2 S.C.A., Luxembourg	109549
Cablecom Luxembourg GP, S.à r.l., Luxembourg	109547	Lysias Finance S.A., Luxembourg	109547
Cellon S.A., Bereldange	109568	Mallard Holding S.A., Luxembourg	109576
Cergrafhold S.A., Luxembourg	109547	Marple Holding S.A., Luxembourg	109576
Cle Invest S.A., Luxembourg	109551	Meson Holding S.A., Luxembourg	109577
CMS Management Services S.A., Luxembourg ..	109568	Metatek S.A., Luxembourg	109580
Cophil S.A., Luxembourg	109538	Mizuho Alpine Fund	109539
Corelyon S.A., Strassen	109555	Old Castle Invest S.A., Luxembourg	109539
Eikon Invest II S.A. - Soparfi, Luxembourg	109551	Praxis S.A., Luxembourg	109580
Elia Re S.A., Luxembourg	109579	Resitalia Management, S.à r.l., Luxembourg	109579
Eurochem Réassurance S.A., Luxembourg	109577	Resitalia Management, S.à r.l., Luxembourg	109580
Europe Business Center S.A., Foetz	109544	Rhein-Lux A.G., Rheinisch-Luxemburger Immo- bien, Luxembourg	109538
European Capital Investments (Luxembourg) S.A., Luxembourg	109569	Rowisc Holding S.A., Luxembourg	109576
European Fashion Group S.A.H., Luxembourg ..	109580	Somerston Luxembourg S.A., Luxembourg	109577
Fast and Serious S.A., Rodange	109540	Suisimmo S.A., Luxembourg	109569
Fast and Serious S.A., Rodange	109541	Tembo Security, S.à r.l., Differdange	109577
FCMS, S.à r.l., Luxembourg	109557	Trimaran Luxembourg II S.A., Luxembourg	109548
Fitness World S.A., Esch-sur-Alzette	109567	WPP Luxembourg Beta Three, S.à r.l., Luxem- bourg	109541
Fossil Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	109568	WPP Luxembourg Beta Three, S.à r.l., Luxem- bourg	109543
Georgia-Pacific, S.à r.l., Luxembourg	109580	Z Alpha S.A., Luxembourg	109559
Geramon, S.à r.l., Luxembourg	109559		
GT Holding S.A., Luxembourg	109541		

109538

COPHIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 77.274.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 11 septembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 10 avril 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de renommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en qualité de Commissaire, et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Le conseil d'administration

D. Murari / M. La Rocca

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118617.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

HRD LUXEMBOURG I A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 91.728.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118692.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

RHEIN-LUX A.G., RHEINISCH-LUXEMBURGER IMMOBILIEN, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.152.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(118727.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

KLINGENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.813.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour KLINGENBERG S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118720.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

LATVIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.879.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour LATVIAN HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118722.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

MIZUHO ALPINE FUND, Fonds Commun de Placement.

L'Amendement ainsi que le Règlement de Gestion Consolidé de MIZUHO ALPINE FUND, datés 20 octobre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Enregistré le 3 novembre avec la référence LSO BW/00280, LSO BW/00281.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour la société

MIZUHO TRUST AND BANKING (LUXEMBOURG) S.A.

Agissant au titre de banque dépositaire et administrateur du fonds MIZUHO ALPINE FUND

Signature

(118766.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

OLD CASTLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 101.622.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 938 du 21 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLD CASTLE INVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(119080.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

FAST AND SERIOUS S.A., Société Anonyme.
Enseigne commerciale: MA CHAUSSURE BIEN AIMEE.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, rue de Longwy.
R. C. Luxembourg B 104.476.

L'an deux mille six, le cinq octobre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAST AND SERIOUS S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.476, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 24 février 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle Sinibaldi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Latour, transporteur, demeurant à B-6700 Arlon, 37, rue Michel Hamelius, boîte 1, (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, à L-4830 Rodange, 14, rue de Longwy, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

- le transport de marchandises par route avec véhicules de plus de six tonnes;
- les déménagements nationaux et internationaux;
- le transport urgent de 1kg à 28 tonnes;
- l'achat et la vente d'accessoires poids lourds;
- le nettoyage intérieur et extérieur de poids lourds;
- la location de véhicules, sans chauffeur;
- l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion;
- l'affrètement, le stockage, la manutention et la gestion d'archives, et
- les formalités d'immatriculation pour tous véhicules au Grand-Duché de Luxembourg.

La société a également pour objet l'achat et la vente de chaussures hommes, femmes et enfants, de divers accessoires de maroquinerie ainsi que de tout article de la branche se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3.- Ajout d'une enseigne commerciale et modification de l'article 1^{er} des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, à L-4830 Rodange, 14, rue de Longwy, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Rodange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter une enseigne commerciale et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FAST AND SERIOUS S.A., pouvant faire le commerce sous l'enseigne de MA CHAUSSURE BIEN AIMEE.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Sinibaldi, C. Dostert, D. Latour, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2006, vol. 539, fol. 27, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2006.

J. Seckler.

(118884.3/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

FAST AND SERIOUS S.A., Société Anonyme.
Enseigne commerciale: MA CHAUSSURE BIEN AIMEE.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 104.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2006.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(118886.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

GT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 89.793.

Le bilan au 31 août 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Signatures.

(118773.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

WPP LUXEMBOURG BETA THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 3,214,575,100.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 106.207.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP LUXEMBOURG BETA THREE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.207 (the Company), incorporated on 14 February 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 598 of 21 June 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 14 February 2006 pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, prenamed, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1019 of 24 May 2006.

There appeared:

1. WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.015, owner of 29,479,149 Class A ordinary shares of the Company having a nominal

value of USD 100.- each, hereby represented by Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 October 2006;

2. WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.550, owner of 898,008 Class A ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 100.- each, hereby represented by Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 October 2006; and

3. BARLEYCORN LLC, a limited liability company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 3rd Floor, Berger House, Berkeley Square, London, United Kingdom, owner of 1,768,594 Class A ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 100.- each, hereby represented by Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 19 October 2006.

The parties referred to under items 1. to 3. above are collectively referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 32,145,751 Class A ordinary shares of USD 100.- each in the share capital of the Company amounting to USD 3,214,575,100.-;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Amendment of article 14 of the Articles, so that the financial year of the Company shall close on 31st October of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 1st March 2006, shall be closed on 31st October 2006; and

3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves (i) to set the date of the closing of the Company's financial year on 31st October of each year and as a result to close the current financial year of the Company, having started on 1st March 2006, on 31st October 2006 and (ii) to amend article 14 of the Articles accordingly.

As a consequence, article 14 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1st November each year and ends on 31st October of the following year.»

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 700.- (seven hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP LUXEMBOURG BETA THREE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.207 (la Société), constituée le 14 février 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 598 du 21 juin 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 14 février 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1019 du 24 mai 2006.

Ont comparu:

1. WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015, détentrice de 29.479.149 parts sociales ordinaires de classe A de la Société ayant une valeur nominale de USD 100.- chacune, ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2006;

2. WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550, détentrice de 898.008 parts sociales ordinaires de classe A de la Société ayant une valeur nominale de USD 100,- chacune, ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2006; et

3. BARLEYCORN LLC, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 3rd Floor, Berger House, Berkeley Square, Londres, Royaume-Uni, détentrice de 1.768.594 parts sociales ordinaires de classe A de la Société ayant une valeur nominale de USD 100,- chacune, ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 octobre 2006.

Les parties reprises sous les points 1. à 3. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 32.145.751 parts sociales ordinaires de classe A de USD 100,- chacune dans la capital social de la Société s'élevant à USD 3.214.575.100,-;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 14 des Statuts afin que l'exercice social de la Société se termine le 31 octobre de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1er mars 2006, prendra fin le 31 octobre 2006; et

3. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide (i) de fixer la date de clôture de l'exercice social de la Société au 31 octobre de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1er mars 2006, au 31 octobre 2006 et (ii) de modifier en conséquence l'article 14 des Statuts.

Par conséquent, l'article 14 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale** L'année sociale de la Société commence le 1er novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 700,- (sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar et M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2006, vol. 471, fol. 16, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(124875.3/5770/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

WPP LUXEMBOURG BETA THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 106.207.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(124876.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

109544

BUTTIK CADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 14, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 34.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2006, réf. DSO-BV00212, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(118779.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

EUROPE BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 77.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 30 octobre 2006, réf. DSO-BV00217, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(118781.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

BARLETTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 120.941.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- La société IMEX (HOLDING) SAL, établie et ayant son siège social à Achrafieh, rue Adib Ishak, Immeuble Sawaya, 7^e étage (Liban);

2.- Madame Dolly Daoule, employée administrative, demeurant à Beyrouth, New Jedaydeh, rue New Jedaydeh, Immeuble Haddad, 3^e étage (Liban).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BARLETTA S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cent mille euro (100.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euro (1.000.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société IMEX (HOLDING) SAL, préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Madame Dolly Daoule, préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euro (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de deux mille cent euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Boghossian, travailleur indépendant, né à Beyrouth (Liban), le 3 mars 1949, demeurant à B-1000 Bruxelles, 75, avenue Louise, Appartement 5 (Belgique);
 - b) Madame Dolly Daoule, employée privée, née à Alep (Syrie), le 27 septembre 1931, demeurant à Beyrouth, New Jedaydeh, rue New Jedaydeh, Immeuble Haddad, 3^e étage (Liban);
 - c) Madame Myrna Faycal, comptable, née à Chiah (Liban), le 5 avril 1965, demeurant à Beyrouth, Ein Roumaneh, rue Arid, Im. Gergi, 2^e étage (Liban).
3. - A été appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à deux ans.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Dolly Daoule, prénommée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2006, vol. 539, fol. 13, case 11. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2006.

J. Seckler.

(118912.3/231/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109547

LYSIAS FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 77.102.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 15 juin 2006

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, expert-comptable, Claude Schmitz, conseil fiscal, et Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYSIAS FINANCE S.A.
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118789.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

ISOMALUX, G.M.B.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Weiswampach.
R. C. Luxembourg B 104.104.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 37034 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger.

(118898.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

CABLECOM LUXEMBOURG GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 99.888.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société

En date du 10 octobre 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

CABLECOM LUXEMBOURG GP, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119076.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

CERGRAFHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.272.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44165 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(118920.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

TRIMARAN LUXEMBOURG II S.A., Société Anonyme.
Share capital: EUR 31,200.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 77.564.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty first day of September,
before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TRIMARAN CAPITAL, L.L.C. (the Parent), incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, duly represented by Mr Richard Desgroppes, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 7 September 2006.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of TRIMARAN LUXEMBOURG II S.A., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.564 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, dated 4 August 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 95 of 8 February 2001 (the Mémorial C), amended several times and for the last time on 18 October 2000 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C - No. 373 of 21 May 2001;

- the Company's capital is set at EUR 31,200.- (thirty-one thousand two hundred euro) represented by 162 (one hundred sixty-two) Class A shares and 150 (one hundred fifty) Class B shares, having a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent grants full discharge to the directors and statutory auditor(s) of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et unième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TRIMARAN CAPITAL, L.L.C., (la Mère), une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, représentée ici par Monsieur Richard Desgroppes, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 septembre 2006,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la comparante est la seule associée de la société anonyme existant sous la dénomination de TRIMARAN LUXEMBOURG II S.A., ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.564 (la Société);

- la Société a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, résidant alors à Hesperange, en date du 4 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 95 du 8 février 2001 (le Mémorial C); les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et dont la dernière fois par acte du notaire Gérard Lecuit, prénommé, en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 373 du 21 mai 2001;

- le capital social de la Société s'élève à EUR 31.200,- (trente et un mille deux cent euros) divisé en 162 (cent soixante deux) actions de Classe A et 150 (cent cinquante) actions de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes ayant été souscrites et entièrement payées;
- la Mère assumera le rôle de liquidateur de la Société;
- la Mère déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- la Mère, agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société et bénéficiaire ultime de l'opération, décide de procéder à la liquidation de la Société avec effet immédiat;
- la Mère donne pleine et entière décharge aux administrateurs ainsi qu'aux auditeurs de la Société pour l'exercice de leur mandat à compter de la date de la présente assemblée;
- la Mère, agissant comme liquidateur, déclare, que les activités de la Société ont cessé, que les dettes de la Société ont été établies et réglées, que tous les actifs de la Société ont été confiés à la Mère, et déclare enfin, qu'elle prendra à son compte et assumera tous les passifs restants de la Société, en particulier ceux dissimulés ou impayés ainsi que les passifs inconnus avant tous paiements à elle-même;
- par conséquent, la Société est liquidée et la liquidation est close; et
- les livres et fichiers de la Société dissoute devront être conservés pour une durée de 5 (cinq) années à compter de la date de la présente assemblée à l'adresse suivante, 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Desgropes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118921.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

LUMINA FINANCING 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Share capital: EUR 1,250,000.-.

Registered office: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 88.334.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the eleventh day of April,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

COMPAGNIE D'UZARU, a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, avenue Guillaume, L-2016 Luxembourg, whose share capital is set at one million three hundred and four thousand three hundred euro (EUR 1,304,300.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-94.612 («COMPAGNIE D'UZARU»),

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The appearing party, acting in its capacity as shareholder of LUMINA FINANCING 2 S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose share capital is set at one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 88.334 (the «Company»), and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) of 22 July 2002, published in the Mémorial C, on 26 September 2002, N° 1396, the articles of association of which have been amended for the last time following a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of 6 December 2002, published in the Mémorial C, on 18 February 2003, N° 171, has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party, declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company.

II.- The appearing party declares to have become on the date hereof the sole shareholder of the Company following the transfer of one (1) share of the Company by LUMINA GESTION, a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, whose share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-88.285, to COMPAGNIE D'UZARU.

III.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution of the Company.

IV.- The appearing party declares and confirms to take over all assets and to assume all liabilities of the Company as shown in an interim balance sheet dated 11 April 2006, which after being signed ne varietur will remain attached to the

present deed for the purpose of registration and that the dissolution and liquidation of the Company is thus made without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company.

V.- Full discharge is granted to the manager and to the members of the supervisory board for the carrying out of their mandate up to the date of this deed.

VI.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze avril,

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

COMPAGNIE D'UZARU, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, avenue Guillaume, L-2016 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) dont le capital social est fixé à un million trois cent quatre mille trois cents euros (EUR 1.304.300,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-94.612 («Compagnie d'Uzaru»),

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée lui délivrée;

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire de LUMINA FINANCING 2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), dont le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B-88.334 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire demeurant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 juillet 2002, publié au Mémorial C du 26 septembre 2002, N° 1396, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C du 18 février 2003, N° 171 (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

II.- Le comparant est déclaré être devenu en date des présentes l'unique actionnaire de la Société suite à la cession de une (1) action de la Société par LUMINA GESTION, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-88.285, à COMPAGNIE D'UZARU.

III.- Le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution immédiate de la Société.

IV.- Le comparant déclare et confirme reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société tels qu'inscrits dans un état comptable en date du 11 avril 2006, qui après avoir été signé ne varietur restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles, et que la dissolution et la liquidation de la Société sont ainsi effectuées sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société.

V.- Décharge pleine et entière est accordée au gérant et aux membres du conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour des présentes.

VI.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 15, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(118924.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109551

CLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.801.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 35613 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(118928.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

**EIKON INVEST II S.A., Société Anonyme- Soparfi,
(anc. EIKON INVEST II HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.419.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36952 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(118929.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

APPLUS AUTOMOTIVE TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Roodt-sur-Syre.
R. C. Luxembourg B 42.213.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 35318 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(118934.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

BASE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 50.493.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36860 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(118935.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

HBI VIERSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 117.134.

In the year two thousand and six, on the sixteenth of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Mémorial C») under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of HBI VIERSEN, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.134 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 8 June 2006 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, n°1558, dated 16 August 2006, page 74740 (the «Company») and whose articles of incorporation (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of twenty seven thousand three hundred fifty Euros (EUR 27,350.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirty nine thousand eight hundred fifty Euros (EUR 39,850.-) by creating and issuing five hundred forty seven (547) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each (the «New Shares»), plus a share premium of an amount of one million three hundred and thirty nine thousand nine hundred eighty eight Euros and eighty seven cents (EUR 1,339,988.87) to be attached to the New Shares (the «Share Premium»).

Second resolution

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and records the full liberation and payment of the New Shares (plus the Share Premium) by contribution in kind as follows:

The Sole Shareholder, here represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy and application form given under private seal, declared to subscribe to five hundred forty seven (547) new shares with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each plus a share premium of an amount of one million three hundred and thirty nine thousand nine hundred eighty eight Euros and eighty seven cents (EUR 1,339,988.87) and to have them fully paid up by contribution in kind (the «Contributed Claim») consisting of:

- a claim in the amount of one million three hundred sixty seven thousand two hundred twenty two Euros (EUR 1,367,222.-) plus the accrued interest attached thereto of one hundred sixteen Euros and eighty seven cents (EUR 116.87) held by the Sole Shareholder against HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 109.134 («HBI») under the terms and conditions of a loan agreement dated 7 September 2006.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Claim has been calculated and evaluated as the date of 16 October 2006 at one million three hundred sixty seven thousand three hundred and thirty eight Euros and eighty seven cents (EUR 1,367,338.87), among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares (plus the Share Premium) dated 13 October 2006 confirming the subscription of the New Shares (plus the Share Premium) and certifying the valuation of the Contributed Claim as of 16 October 2006;
- a valuation report of the management of the Company dated 13 October 2006;
- a copy of the loan agreement dated 7 September 2006;
- a copy of the shareholder's resolutions of Petersberg 271. VV GmbH's dated 12 October 2006 and 16 October 2006;
- a copy of the shareholders resolutions of HBI dated 12 October 2006;
- a copy of the shareholder's resolutions of the Sole Shareholder dated 16 October 2006.

As it appears from the documents here above-mentioned presented to the notary, the value of the Contributed Claim corresponds at least to the value of the New Shares and the related share premium to be issued in consideration to the Contributed Claim.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it is the sole creditor of the Contributed Claim and it has the power to dispose of such receivables, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Claim be transferred to it;
- the transfer of the Contributed Claim will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand-Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Claim and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken resolutions here above, and which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at thirty nine thousand eight hundred fifty Euros (EUR 39,850.-) represented by seven hundred ninety seven (797) shares of fifty Euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

«14.1. The Company's financial year starts the 17 October and ends on the 16 October of each year.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves, following the previous resolution, to reduce the duration of the first business year of the Company so that it shall end on 16 October 2006 instead of 31 December 2006.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 16,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le seize octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI HOLDING, S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'«Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de HBI VIERSEN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 117.134 et constituée en vertu d'un acte reçu le 8 juin 2006 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 1558 en date du 16 août 2006, page 74740 (la «Société») et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, avec pour adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt sept mille trois cent cinquante Euros (EUR 27.350,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) au montant de trente neuf mille huit cent cinquante Euros (EUR 39.850,-) par la création et l'émission de cinq cent quarante sept (547) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») plus une prime d'émission d'un montant de un million trois cent trente neuf mille neuf cent quatre vingt huit Euros et quatre vingt sept centimes (EUR 1.339.988,87) qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la «Prime d'Emission»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et d'enregistrer la libération totale et le paiement des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) par apport en nature, comme suit:

L'Associé Unique, ici représenté par Régis Galiotto, juriste, avec pour adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration et d'un certificat sous seing privé, a déclaré souscrire cinq cent quarante sept (547) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune plus une prime d'émission d'un montant de un million trois cent trente neuf mille neuf cent quatre vingt huit Euros et quatre vingt sept centimes (EUR 1.339.988,87) et libérer celles-ci par apport en nature (la «Créance Apportée») consistant en:

- une créance d'un montant de un million trois cent soixante sept mille deux cent vingt deux Euros (EUR 1.367.222) plus les intérêts courus y relatif d'une montant de cent seize Euros et quatre vingt sept centimes (EUR 116,87) détenue par l'Associé Unique contre HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.134 («HBI») sous les conditions d'un contrat de prêt en date du 7 septembre 2006.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur de la Créance Apportée a été calculée et évaluée à la date du 16 octobre 2006 au montant de un million trois cent soixante sept mille trois cent trente huit Euros et quatre vingt sept centimes (EUR 1.367.338,87), notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat (application form) émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) en date du 13 octobre 2006 confirmant la souscription des Nouvelles Parts Sociales (plus la Prime d'Emission) et certifiant la valeur et la propriété de la Créance Apportée, le 16 octobre 2006;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société en date du 13 octobre 2006;
- une copie du contrat de prêt en date du 7 septembre 2006;
- une copie de la résolution d'associé de Petersberg 271. VV GmbH en date du 12 octobre 2006 et 16 octobre 2006;
- une copie des résolutions d'associés de HBI S.à r.l. en date du 12 octobre 2006;
- une copie des résolutions de l'Associé Unique en date du 16 octobre 2006.

Comme il apparaît dans les documents mentionnés ci-dessus présentés au notaire, la valeur de la Créance Apportée correspond au moins à la valeur des Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission y afférant à émettre en contrepartie des Créances Apportées.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur sus-désigné, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare que:

- il est l'unique créancier de la Créance Apportée et qu'il dispose du pouvoir de céder une telle créance, légalement et conventionnellement librement cessible;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une telle Créance Apportée lui soit cédée;
- le transfert de la Créance Apportée sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes les formalités subséquentes seront réalisées au Grand-duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession de la Créance Apportée et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à trente neuf mille huit cent cinquante Euros (EUR 39.850,-) représenté par sept cent quatre vingt dix sept (797) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«14.1. L'année sociale commence le 17 octobre et se termine le 16 octobre de chaque année.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, suite à la précédente résolution, de modifier la durée de la première année sociale de la société de sorte qu'elle se termine le 16 octobre 2006 au lieu du 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 16.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 75, case 3. – Reçu 13.673,39 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118810.3/211/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

HBI VIERSSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 117.134.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44503 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger.

(118815.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109555

BOX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.760.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44450 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(118936.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Soparfi,
(anc. METRAXIS, S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.781.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36842 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(118937.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

CORELYON S.A., Société Anonyme,
(anc. CORELYON, COMPAGNIE DE REASSURANCE DU GROUPE CREDIT LYONNAIS).

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 29.439.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38130 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(118938.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

AMBER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.646.

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AMBER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 97.646, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 14 janvier 2004 numéro 50.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mai 2005 numéro 446.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash Bhoobun, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est également appelé aux fonctions de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Kirch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de transformer la société anonyme holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toutes références à la loi de 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2. Modification subséquente des articles 1^{er}, 3 et 22 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toutes référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter à toute société faisant partie de son groupe de sociétés ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 1^{er}, 3 et 22 des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination AMBER HOLDING S.A.»

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter à toute société faisant partie de son groupe de sociétés ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

«**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, sera d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Bhoobun, V. Kirch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, vol. 155S, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 octobre 2006.

P. Bettingen.

(118950.3/202/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109557

FCMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1133 Luxembourg, 13A, rue des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 120.946.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le cinq octobre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

Ont comparu:

1.- Monsieur Frédéric Schack, employé, né à Luxembourg, le 13 juin 1955, demeurant à L-1133 Luxembourg, 13a, rue des Ardennes.

2.- Madame Carole Schack, étudiante, née à Luxembourg, le 15 novembre 1985, demeurant à L-1133 Luxembourg, 13a, rue des Ardennes,

ici représentée par Monsieur Frédéric Schack, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La précitée procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FCMS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Frédéric Schack, employé, demeurant à L-1133 Luxembourg, 13a, rue des Ardennes, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Madame Carole Schack, étudiante, demeurant à L-1133 Luxembourg, 13a, rue des Ardennes, une part sociale	<u>1</u>
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1133 Luxembourg, 13a, rue des Ardennes.
- 2.- L'assemblée désigne Monsieur Frédéric Schack, employé, né à Luxembourg, le 13 juin 1955, demeurant à L-1133 Luxembourg, 13a, rue des Ardennes, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant, ès-qualités qu'il agit, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Schack, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2006, vol. 539, fol. 26, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2006.

J. Seckler.

(118946.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

ALTEC LANSING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.730.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 37450 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(118939.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

GERAMON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 51.235.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

(119002.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

ASSETS ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 32, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 70.859.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

(119005.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Z ALPHA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 120.935.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829859,

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829846,

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829841,

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829836,

- OFFICERS NOMINEES LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 3047123,

each represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9th October 2006 (such proxy to be registered together with the present deed).

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of shares), a company in the form of a société anonyme under the name of Z ALPHA S.A. (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law of 1915»), and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors. Within the same borough, the registered office may be transferred by board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital. The Company has an issued capital of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into twenty four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one point twenty five euros (EUR 1.25) each, each fully paid up.

The Company may purchase or redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Shares in registered form. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The board of directors may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Certificates. Upon the written request of a shareholder, certificates recording the entry of such shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the board of directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the board of directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two board members or by the delegate of the board of directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of no less three members who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all reference herein to the «board of directors» shall be to such sole director.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and one or more vice-chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or email of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also in all circumstances be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may in all circumstances, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, email or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors or as resolved at the relevant board of directors' meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors (or by two directors).

In the case of the appointment of a chief executive officer (administrateur délégué or directeur general) to whom day to day management has been delegated, the Company will be validly bound by the sole signature of such person (or his delegate)

Art. 14. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the case of a personal conflict of interest of a director, such director shall indicate such conflict of interest to the board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at board level shall be reported to the general meeting of shareholder before any resolution.

Art. 15. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shares represented and voted.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 16. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Tuesday of the month of May in each year at 12.00 a.m. and for the first time in 2008

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 17. Accounting Year, Auditor. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31st December 2007.

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 18. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the board of directors subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders or as interim dividends by decision of the board of directors. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 19. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of directors then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties and the notary, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the shares issued at nominal value of one point twenty five euro (EUR 1.25) set out against their names:

Shareholder	Number of shares
DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED	7,172
DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED	7,733
DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED	1,862
DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	6,678
OFFICERS NOMINEES LIMITED	1,355
Total:	24,800

Evidence of the payment of the subscription price of EUR 31,000.- has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. The following persons are named directors of the Company for a term ending at the general meeting approving the accounts for the period ending 31st December 2011 subject to the articles of association of the Company:
3. Has been appointed statutory auditor for a term ending at the general meeting approving the accounts for the period ending 31st December 2007:

Pricewaterhouse, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Gérard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29 April 1956	Briey, France
Graeme Stening	General Counsel	135, MacDonald Road The Gables, Lightwater, United Kingdom	10 May 1964	Chertsey, England
Cedric B. Stebel	Company administrator	28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	5 May 1977	Virton, Belgium

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED, une limited liability company, constituée sous droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, inscrite à la Companies House sous le numéro 4829859,

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED, une limited liability company, constituée sous droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, inscrite à la Companies House sous le numéro 4829846,

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED, une limited liability company, constituée sous droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, inscrite à la Companies House sous le numéro 4829841,

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED, une limited liability company, constituée sous droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, inscrite à la Companies House sous le numéro 4829836,

- OFFICERS NOMINEES LIMITED, une limited liability company, constituée sous droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, inscrite à la Companies House sous le numéro 3047123, chacune représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 octobre 2006.

Ces procurations resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination sociale. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de Z ALPHA S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), telle que modifiée, et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société considère appropriée (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale), prendra toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune, chacune entièrement libérée.

La Société peut racheter ou rembourser ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation, réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification de ces Statuts.

Art. 7. Actions nominatives. Toutes les actions de la Société sont émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires est tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société et ce registre contient le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société ainsi que le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établit le droit de propriété de ces actions nominatives.

Le conseil d'administration accepte et inscrit dans le registre des actions nominatives tout transfert sur base de la remise de tout document approprié relatif au transfert des actions nominatives entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve (le cas échéant) des dispositions d'un pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires et la Société ou dûment notifié à la Société.

Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonce pourra être envoyée. Cette adresse est également reprise dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) sont suspendus.

Art. 8. Certificats. A la requête écrite d'un actionnaire, le certificat confirmant l'inscription de cet actionnaire au registre des actionnaires est délivré sous la forme que le conseil d'administration déterminera. Les certificats ainsi émis ont la forme et porte les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le conseil d'administration. Ces certificats sont signés manuellement ou par faximilé par un deux membres du conseil ou par le délégué du conseil d'administration. Les certificats perdus, volés ou abîmés sont remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés doivent être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, la Société peut être dirigée par un administrateur unique, auquel cas toutes les références faites au «conseil d'administration» sont à considérées comme faites à l'administrateur unique.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur à la suite de décès, de retrait ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et peut élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence le conseil d'administration désigne par vote pro tempore à la majorité des présents un autre président pro tempore pour cette réunion.

Notification écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis de convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou email de chaque administrateur. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, ou câble, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant et ce, sans limitation quant au nombre de procuration que l'administrateur accepte et pour lesquelles il vote.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, en toute circonstance, à l'unanimité, prendre des résolutions, sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs et ce, tel que résolu durant la réunion du conseil d'administration concernée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration. En cas de désignation d'un administrateur délégué à qui la gestion journalière a été déléguée, la Société sera valablement liée par la seule signature de cette personne (ou de son délégué).

Art. 14. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société ait un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir exerçant des actions d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires. En cas de conflit d'intérêts personnels d'un administrateur, cet administrateur doit indiquer ce conflit d'intérêts au conseil et ne doit pas participer aux délibérations ou votes relatifs à ce point. Tout conflit d'intérêts naissant au niveau du conseil doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires avant toute résolution.

Art. 15. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en uvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et délais de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 16. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 12.00 et pour la première fois en 2008.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 17. Exercice social, Commissaire. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prend fin le 31 décembre 2007. Si les décisions prévues par la loi quant à la désignation d'un réviseur d'entreprise sont remplies, les comptes de la Société doivent être surveillés par un réviseur d'entreprise.

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Si les conditions prévues par la loi quant à la désignation d'un réviseur d'entreprise sont remplies, les comptes de la Société doivent être surveillés par un réviseur d'entreprise.

Art. 18. Distribution. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le conseil d'administration sous réserves d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires ou comme acomptes sur dividende par décision du conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, il sera perdu pour celui-ci et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 19. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, quels qu'en soit la raison ou moment, il sera procédé à la liquidation par les soins de liquidateurs ou du conseil d'administration alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Suscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été préparés par les parties comparantes et le notaire, les parties comparantes ont souscrit et entièrement libéré les actions émises à la valeur nominale d'un euro vingt cinq cent (EUR 1,25) telles qu'inscrites en face de leur nom:

Actionnaire	Nombre d'actions
DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED	7.172
DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED	7.733
DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED	1.862
DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	6.678
OFFICERS NOMINEES LIMITED	1.355
Total:	24.800

Preuve du paiement en espèce du prix de souscription de 31.000,- euros a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à environ [] euro (EUR []).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires ont décidé que:

1. Le siège social de la Société a été fixé 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une période venant à échéance à la date d'approbation des comptes de la Société pour l'exercice fiscal se finissant le 31 décembre 2011 sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Gérard Becquer	Comptable	5, rue Guillaume Kroll, Luxembourg	29 avril 1956	Briey, France
Graeme Stening	Conseiller	135, MacDonald Road The Gables, Lightwater, United Kingdom	10 mai 1964	Chertsey, England
Cedric B. Stebel	Cadre en entreprise	28, boulevard Royal, Luxembourg	5 mai 1977	Virton, Belgium

3. PricewaterHouse, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

A été nommé commissaire aux comptes pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de la période finissant le 31 décembre 2007.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera au jour de la constitution de la Société et se termina le 31 décembre 2007.

Dont acte, dressé à Luxembourg au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire de son nom, prénom usuel, état civil et demeure, comparant à signer avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, vol. 155S, fol. 71, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118784.3/211/501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

FITNESS WORLD, Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.

R. C. Luxembourg B 57.907.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 31 août 2006 a acté ce qui suit:

L'assemblée décide de renouveler leurs mandats respectifs, et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de l'année 2012, statuant sur les comptes de 2011.

Administrateurs:

M. Jean Nicolas, né à Mellier (Belgique) le 21 octobre 1950, demeurant à L-6961 Senningen 22, rue du Château, ainsi qu'en qualité d'administrateur délégué.

Mr Marc Guerry, né à Pointe à Pitre (France) le 14 mars 1966, demeurant à F-95500 Lethillay (France) rue de Paris, 28

La société Anonyme DANINVEST immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg n° B 87 558 dont le siège social sis à L-1526 Luxembourg, rue du Val Fleuri, 23

Commissaire:

FIDUCIAIRE BARTHELIS & ASSOCIES S.A., sise 7, rue Ernie Reitz L-4151 Esch sur Alzette, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg n° B 34 239

Esch/Alzette, le 31 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118721.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109568

FOSSIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 105.473.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Signature.

(118606.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 81.525.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 octobre 2006

Au Conseil d'Administration de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission en tant que Fondé de Pouvoirs B de TJBCO DE JONG avec effet au 31 octobre 2006;
- De nommer Ross Thomson en tant que Fondé de Pouvoirs B, avec effet au 1^{er} novembre 2006

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Hans van de Sanden

Michel van Krimpen

Luc de Vet

- L'Administrateur-délégué est:

Hans van de Sanden

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Séverine Canova

Robert Kimmels

Alexandra Petitjean

Alan Botfield

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Hille-Paul Schut

Ton Zwart

Marc Torbick

Thijs van Ingen

Mark Beckett

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte

Richard Browne

Audrey Raphael

Laetitia Ambrosi

Davy Beaucé

Valérie Ingelbrecht

Ross Thomson

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118675.4//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

CELLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7213 Bereldange, 29, Am Becheler.
R. C. Luxembourg B 25.789.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

(119014.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.390.

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juillet 2006, les organes de la société sont dorénavant les suivants:

Conseil d'Administration:

1. EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 34766, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
2. MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 51100, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
3. UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 64474, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58545, avec siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Lors de la même assemblée, le siège social de la société a été transféré du 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

D. Sana / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118690.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

SUISIMMO, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.162.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2006

1. M. Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011, en remplacement de M. Dennis Bosje, administrateur démissionnaire.

2. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour SUISIMMO, Société Anonyme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118701.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

AMARILIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 53.408.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts-comptables

Signature

(119047.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

**INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.175.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 7 septembre 2006

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour avis sincère et conforme

INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118706.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

HRD LUXEMBOURG II A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 91.730.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- Mr. Michel van Krimpen

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118709.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

HBI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 98,500.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 108.365.

In the year two thousand and six, on the sixteenth of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 109.134, incorporated initially under the name of KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. by a deed drawn up on 22 June 2005 by the Notary Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 1254, dated 23 November 2005, page 60151 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of HBI HOLDING, S.à r.l. (previously named KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 98,500.-, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and incorporated under the name KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 24 May 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, number 1055, dated 18 October 2005, page 50631 (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended several times since the date of incorporation of the Company:

- by a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 20 July 2005, changing the name of the Company, published in the Mémorial C, number 456, dated 2 March 2006, page 21886;

- by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 12 August 2005, increasing the share capital from twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-), published in the Mémorial C, number 1270, dated 30 May 2006, page 60919;

- by a deed drawn up the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 17 August 2005, changing the financial year, published in the Mémorial C, number 693, dated 5 April 2006, page 33245;

- by a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, prenamed, on 13 September 2005, by the corporate seat of the Company has been transferred to Luxembourg, published in the Mémorial C, number 660, dated 31 March 2006, page 31677;

- by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 21 September 2005, by which the share capital of the Company has been increased from EUR 36,000.- to EUR 73,500.-, published in the Mémorial C, number 1560, dated 16 August 2006, page 74868;

- by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 20 December 2005 by which the share capital of the Company has been increased from EUR 73,500.- to EUR 98,500.-, published in the Mémorial C, number 1653, dated 31 August 2006, page 79327;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerck with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given on 13 October 2006, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company with an amount of six hundred thirty-nine thousand six hundred Euro (EUR 639,600.-) in order to raise it from the amount of ninety eight thousand and five hundred Euro (EUR 98,500.-) to the amount of seven hundred thirty-eight thousand one hundred Euro (EUR 738,100) by creating and issuing twelve thousand seven hundred ninety-two (12,792) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of EUR 50.- (fifty Euro) each (the «New Shares»), subject to a global share premium of thirty-six million six hundred forty-four thousand five hundred seventy-four Euro and eighty-five cents (EUR 36,644,574.85) (the «Share Premium»).

The Sole Shareholder resolves to allocate the Share Premium to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder records the subscription of the New Shares by the Sole Shareholder and the full payment of the New Shares, as well as the Share Premium by contribution in kind consisting in:

1) all the shares held by the Sole Shareholder representing 100% of the share capital of Petersberg 271. VV, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, with corporate seat in Bonn, registered with the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Bonn under HRB 13983 (herein referred to «Petersberg») together with a share premium attached thereto of an amount of thirty-six million five hundred eighty-one thousand three hundred eighty-eight Euro and forty-one cents (EUR 36,581,388.41) (the «Contributed Shares»).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares, here represented by Mr. Régis Galiotto, pre-named by virtue of a declaration/proxy dated 13 October 2006 being here annexed, which declared to subscribe to the twelve thousand seven hundred seventy (12,770) new shares to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and to pay them fully up as well as the share premium of an amount of thirty-six million five hundred eighty-one thousand three hundred eighty-eight Euro and forty-one cents (EUR 36,581,388.41) by contribution in kind hereafter described, as it has been proven to the undersigned notary who expressively acknowledged it:

Description of the contribution

The outstanding paid up share capital of Petersberg equals to twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-), with reserves for a global amount of thirty-seven million one hundred ninety-five thousand four hundred Euro and twenty-one cents (EUR 37,195,402.21) minus a loss of five hundred thirteen Euro and eighty cents (EUR 513.80).

Therefore, the Contributed Shares are valued at thirty-seven million two hundred nineteen thousand eight hundred eighty-eight Euro and forty-one cents (EUR 37,219,888.41) and the Sole Shareholder in its capacity as subscriber considers it prudent to continue such value to the Company.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated as at the date of 16 October 2006 at an amount of thirty-seven million two hundred nineteen thousand eight hundred eighty-eight Euro and forty-one cents (EUR 37,219,888.41) corresponding to the value of the Contributed Shares (including the share premium attached thereto), evaluated, among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares dated 13 October 2006 confirming the subscription of the New Shares and certifying the valuation and the ownership of the Contributed Shares;

- a valuation report of the management of the Company dated 13 October 2006;
- a copy of the articles of association of Petersberg dated 27 September 2005;
- a copy of the balance sheet of Petersberg as of the date hereof.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;

- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital and share premium of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

2) two claims held by the Sole Shareholder and described hereafter (the «Contributed Claims»):

- a claim attached to the amount of thirty-one thousand seven hundred fifty (EUR 31,750.-) plus accrued interest as at the date hereof for an amount of nineteen Euro and fourteen cents (EUR 19.14) existing under the terms and conditions of a loan agreement dated 11 January 2006, out of a global amount of one million two hundred ninety-four thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,294,250.-) held by the Sole Shareholder against HBI COLOGNE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.200; and

- a claim attached to the amount of thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-) plus accrued interest as at the date hereof for an amount of seventeen Euro thirty-one cents (EUR 17.31) existing under the terms and conditions of a loan agreement dated 13 February 2006; out of a global amount of one million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,322,500.-) held by the Sole Shareholder against HBI DIETZENBACH, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.199.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares, here represented by Mr. Régis Galiotto, pre-named by virtue of a declaration/proxy dated 13 October 2006 being here annexed, which declared to subscribe to twenty-two (22) shares new shares to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and to pay them fully up as well as the share premium of an amount of sixty-three thousand one hundred eighty-six Euro and forty-four cents (EUR 63,186.44) by contribution in kind hereafter described, as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledged it:

Description of the contribution

The value of the contribution in kind consisting of the Contributed Claims is estimated at sixty-four thousand two hundred eighty-six Euro and forty-four cents (EUR 64,286.44).

As it appears from the documents here below-mentioned presented to the notary, the value of the Contributed Claims corresponds at least to the value of twenty-two (22) New Shares and the related share premium to be issued in consideration to the Contributed Claims.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated as the date of 16 October 2006 at an amount of sixty-four thousand two hundred eighty-six Euro and forty-four cents (EUR 64,286.44), among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares (plus the related share premium) dated 13 October 2006 confirming the subscription of the New Shares (plus the related share premium) and certifying the valuation and the ownership of Contributed Claims, as of 16 October 2006;
- a valuation report of the management of the Company dated 13 October 2006; and
- a copy of (i) the loan agreement dated 11 January 2006 and (ii) the loan agreement dated 13 February 2006.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, in its capacity as contributor, pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Claims to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Claims to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Claims will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Claims to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the beginning of article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«5.1. The corporate capital is fixed at seven hundred thirty-eight thousand one hundred Euro (EUR 738,100.-) represented by fourteen thousand seven hundred sixty-two shares (14,762) of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 7,800.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le seize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 109.134, constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en vertu d'un acte établi le 22 juin 2005 par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1254, le 23 novembre 2005, page 60151 (l' «Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de HBI HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 98.500,- EUR, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, publié au Mémorial C, numéro 1055 du 18 Octobre 2005, page 50631 (la «Société»);

Les statuts de la société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises depuis la date de constitution de la Société:

- par un acte dressé par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 20 juillet 2005, modifiant le nom de la Société, publié au Mémorial C, numéro 456 du 2 mars 2005, page 21886;

- par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en date du 12 août 2005 augmentant le capital social de la Société de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) à trente-six mille Euro (36.000,- EUR), publié au Mémorial C, numéro 1270 du 30 juin 2006, page 60919;

- par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en date du 17 août 2005, modifiant l'année financière de la Société, publié au Mémorial C, numéro 693 du 5 avril 2006, page 33245;

- par un acte dressé par le notaire Henri Hellinckx, prénommé, en vertu d'un acte dressé le 13 septembre 2005, par lequel le siège social de la Société a été transféré à Luxembourg-ville, publié au Mémorial C, numéro 660 du 31 mars 2006, page 31677;

- par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en vertu d'un acte dressé le 21 septembre 2005, par lequel le capital social de la Société a été augmenté de 36.000,- EUR à 73.500,- EUR, publié au Mémorial C, numéro 1560 du 16 août 2006, page 74868;

- par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, le 20 décembre 2005, par lequel le capital social de la Société a été augmenté de 73.500,- EUR à 98.500,- EUR, publié au Mémorial C, numéro 1653 du 31 août 2006, page 79327;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société est représentée aux présentes par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec pour adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé le 13 octobre 2006, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de six cent trente-neuf mille six cent Euro (639.600,- EUR) pour le porter de quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent Euro (98.500,- EUR) à sept cent trente-huit mille cent Euro (738.100,- EUR) par la création et l'émission de douze mille sept cent quatre-vingt douze (12.792) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, d'une valeur de 50,- EUR (cinquante Euro) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant une prime d'émission globale d'un montant de trente-six millions six cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatorze Euro et quatre-vingt-cinq centimes (36.644.574,85 EUR) (la «Prime d'Emission»).

L'Associé Unique décide d'affecter la Prime d'Emission à un compte spécial de réserve non distribuable durant un an à compter de la date du présent acte.

Seconde résolution

L'Associé Unique constate la souscription des Nouvelles Parts par l'Associé Unique, et la libération intégrale des Nouvelles Parts, ainsi que de la Prime d'émission par un apport en nature consistant en:

1) toutes parts sociales détenues par l'Associé Unique représentant 100% du capital social de Petersberg 271. VV, GmbH, dont le siège social est à Bonn, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce de la Cour Locale (Amtsgericht) de Bonn sous le numéro HRB 13983 («Petersberg»), ensemble avec la prime d'émission y attachée d'un montant de trente-six millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-huit Euro et quarante-et-un centimes (36.581.388,41 EUR) (les «Parts Apportées»).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes, l'Associé Unique en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une déclaration/procuration du 13 octobre 2006 qui restera ci-annexée; lequel a déclaré souscrire les douze mille sept cent soixante-dix (12.770) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur de cinquante Euro (50,- EUR) chacune, et de les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission d'un montant de trente-six millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-huit Euro et quarante et un centimes (36.581.388,41 EUR) par l'apport en nature ci-après décrit, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu:

Description de l'apport

Le capital social souscrit non libéré de Petersberg s'élève à vingt cinq mille Euro (25.000,- EUR), avec des réserves d'un montant total de trente-sept millions cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent deux Euro et vingt-et-un centimes (37.195.402,21 EUR) moins une perte d'un montant de cinq cent treize Euro et quatre-vingt centimes (513,80 EUR).

En conséquent, les Parts Apportées sont évaluées à trente-sept millions deux cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-huit Euro et quarante et un centimes (37.219.888,41 EUR) et l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur considère comme prudent de reprendre cette valeur à l'égard de la Société.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 16 octobre 2006 au montant de trente-sept millions deux cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-huit Euro et quarante-et-un centimes (37.219.888,41 EUR), correspondant à la valeur des Parts Apportées (incluant la prime d'émission y attachée), estimée, notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat en date du 13 octobre 2006 émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts confirmant la souscription des Nouvelles Parts et certifiant la valeur et la propriété des Parts Apportées;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société du 13 octobre 2006;
- une copie des statuts de Petersberg en date du 27 septembre 2005;
- une copie du bilan de Petersberg à la date du présent acte.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur pré-désigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Parts Apportées à la Société ne lui soit cédées;
- le transfert des Parts Apportées sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession des Parts Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération des droits proportionnels

Considérant que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital et de la prime d'émission de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

2) deux créances détenues par l'Associé Unique et décrites ci-après (les «Créances Apportées»):

- une créance d'un montant de trente-et-un mille sept cent cinquante Euro (31.750,- EUR) plus les intérêts échus à la date du présent acte pour un montant de dix-neuf Euro et quatorze centimes (19,14 EUR) selon les termes et conditions d'un contrat de prêt du 11 janvier 2006, hors d'un montant global de un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante Euro (1.294.250,- EUR) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de HBI COLOGNE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.200;

- une créance d'un montant de trente-deux mille cinq cent Euros (32.500,- EUR) plus les intérêts échus à la date du présent acte pour un montant de dix-sept Euro et trente et un centimes (17,31 EUR) selon les termes et conditions d'un contrat de prêt du 13 février 2006, hors d'un montant global de un million trois cent vingt-deux mille cinq cent (1.322.500,- EUR) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de HBI DIETZENBACH, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.199.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes, l'Associé Unique en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une déclaration/procuration du 13 octobre 2006 qui restera ci-annexée; lequel a déclaré souscrire vingt-deux (22) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur de cinquante Euro (50,- EUR) chacune, et de les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission d'un montant de soixante-trois mille cent quatre-vingt-six Euro et quarante-quatre centimes (63.186,44 EUR) par l'apport en nature ci-après décrit, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu:

Description de l'apport

La valeur de la contribution en nature qui consiste en les Créances Apportées est estimée à soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-six Euro et quarante-quatre centimes (64.286,44 EUR).

Tel qu'il apparaît dans les documents mentionnés ci-dessus présentés au notaire, la valeur des Créances Apportées correspond au moins à la valeur de vingt-deux (22) Nouvelle Parts et à la prime d'émission en rapport, à être émise en contrepartie des Créances Apportées.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Créances Apportées a été calculée et évaluée à la date de 16 octobre 2006 à un montant de soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-six Euro et quarante-quatre centimes (64.286,44 EUR), entre autre, sur la base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat en date du 13 octobre 2006 émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts (plus la prime d'émission en rapport) confirmant la souscription des Nouvelles Parts (plus la prime d'émission en rapport) et certifiant la valeur et la propriété des Créances Apportées au 16 octobre 2006;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société en date du 13 octobre 2006;
- une copie (i) du contrat de prêt du 11 janvier 2006 et (ii) du contrat de prêt du 13 février 2006.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, en sa qualité d'apporteur, pré-désigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder les Créances Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Créances Apportées à la Société lui soit cédées;
- le transfert des Créances Apportées sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession des Créances Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le début de l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à sept cent trente-huit mille cent Euro (738.100,- EUR) représenté par quatorze mille sept cent soixante-deux (14,762) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante Euro (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 7.800,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 73, case 9. – Reçu 642,86 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118824.3/211/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

HBI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 108.365.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44485 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger.

(118825.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109576

HRD LUXEMBOURG II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 91.731.

—
Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- Mr. Michel van Krimpen

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118711.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

MALLARD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.320.

—
Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour MALLARD HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118724.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

ROWISC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 83, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 30.649.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROWISC HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(119056.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

MARPLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 110.394.

—
Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour MARPLE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118726.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

109577

EUROCHEM REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 28.434.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 mai 2006

Résolution 5: Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 65, avenue de la gare L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118725.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

MESON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.171.

Au cours de sa réunion du 16 mai 2006, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à sa nouvelle adresse 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour MESON HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118728.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

SOMERSTON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.767.

Le bilan au 17 octobre 2006, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BV00530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Signature.

(119034.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

TEMBO SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4636 Differdange, 30, rue St Nicolas.
R. C. Luxembourg B 120.945.

STATUTS

L'an deux mille six, le six septembre,

Par-devant Maître Elvinger Joseph, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- Monsieur Muepu Kazemba Kazong, né à Lubumbashi (Congo RD), le 10 avril 1952, demeurant à L-4636 Differdange, 30, rue St Nicolas

- Monsieur Muepu Kazemba Badibanga Sascha, né à Esch-sur-Alzette, le 19 août 1988, demeurant à L-4636 Differdange, 30, rue St Nicolas

Représenté par Monsieur Muepu Kazemba Kazong, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le comparant demeurera annexée aux présentes après mention.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et par les dispositions légales.

- Art. 2.** La société a pour objet d'assurer la surveillance et la protection des personnes. Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
- Art. 3.** La société prend la dénomination de TEMBO SECURITY, société à responsabilité limitée.
- Art. 4.** Le siège social est établi à Differdange. Il peut être transféré en n'importe quelle localité du Grand-Duché de Luxembourg, sur simple décision de l'assemblée des associés.
- Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
- Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
- Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associé unique.
- Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.
L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.
A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.
- Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.
- Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
- Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.
Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.
- Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille six.

Libération des parts sociales

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Muepu Kazemba Kazong, prénommé.....	75 parts
2.- Monsieur Muepu Kazemba Badibanga Sascha, prénommé.....	<u>25 parts</u>
Total: cent parts	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille deux cents Euro (1.200,- euros).

Décision de l'assemblée des associés

Ensuite les associés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Muepu Kazemba Kazong, prénommé.
La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4636 Differdange, 30, rue St Nicolas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, les comparants ont signé avec nous, Notaire.

Signé: Muepu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 82, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

J. Elvinger.

(118945.3/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

ELIA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 86.097.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 avril 2006

Résolution 8: Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 65, avenue de la gare L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 19 mai 2006.

Suite à la résolution ci-dessus, l'adresse de l'Administrateur Marsh management Services Luxembourg S.A. doit être modifiée comme suit:

74, rue de Merl L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118729.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

RESITALIA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 95.324.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

P. Gallasin.

(119035.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

ADSOFT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 41.096.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour le gérant

Signature

(119049.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

RESITALIA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 95.324.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

P. Gallasin.

(119037.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

GEORGIA-PACIFIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00419, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Un mandataire.

(119044.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

METATEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 53.916.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts-comptables

Signature

(119053.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

PRAXIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.373.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts-comptables

Signature

(119054.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

EUROPEAN FASHION GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.930.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN FASHION GROUP S.A.

SGG S.A.

Actionnaire

Signatures

(119059.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.

AFRIPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 120.947.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

La société anonyme ALNAIR FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter; ici dûment représentée par Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AFRIPORT S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la société est le suivant:

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations. La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Une résolution du conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société anonyme ALNAIR FINANCE, pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euro (100.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de deux mille cent euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twentieth of October.
Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company (société anonyme) ALNAIR FINANCE S.A., having its registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

hereby duly represented by Mr. Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which it declares to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of AFRIPORT S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is the following:

The holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one hundred thousand euro (100,000.- EUR) represented by ten thousand (10,000) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Monday in June at 02.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription

All the shares have been subscribed by the company ALNAIR FINANCE S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash and therefore the amount of one hundred thousand euro (100,000.-EUR) is now at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the officiating notary.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand one hundred and fifty euro.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - Mr. Christian Bühlmann, chartered accountant, born in Etterbeek (Belgium), on the 1st May 1971, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Mr. Alexandre Taskiran, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24 April 1968, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - Mr. Jean-Bernard Zeimet, auditor, born in Luxembourg, on the 5 March 1953, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
 - The stock company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.
- 4.- The Company's registered office shall be in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2006, vol. 539, fol. 48, case 6. – Reçu 1.000 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2006.

J. Seckler.

(118986.3/231/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2006.